

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**12 NOVEMBRE 2003**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 12 novembre 2003. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Karine Lavoie, Mario Tremblay, Clément Tremblay, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et René Boiteau sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

**2003-11-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Monsieur Clément Tremblay, appuyé par Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

**2003-11-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.**

Il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2003, est adopté tel que modifié.

**2003-11-06 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.**

Sur proposition de Monsieur René Boiteau, appuyé de Monsieur clément Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance spéciale du 7 novembre 2003, est adopté tel que rédigé.

**2003-11-07 APPROBATION DS COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C300420	Radio M F Charlevoix	\$ 30.00
C300420	Tremblay Lyne	\$ 165.63
C300422	Hydro-Québec	\$ 581.49
C300423	Gaudreault Suzanne	\$ 63.20
C300424	Gaudreault Yvon	\$125.00
C300425	Boies Daniel	\$ 25.00
C300426	Epicerie des Lacs	\$ 92.20
C300427	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 20.65
C300428	Les Publications le Peuple	\$ 246.15
C300429	Jos. Lapointe & Fils	\$ 81.27
C300430	Canadian Tire Acceptance	\$ 73.01
C300431	Imprimerie de Charlevoix	\$ 25.59
C300432	Syndicat	\$ 129.97
C300433	Bell Canada	\$ 299.58

C300434	RIDESCE	\$ 3 319.71
C300435	Revenu Canada	\$ 2 839.86
C300436	Revenu Québec	\$ 4 537.63
C300437	Bodycote Technitrol	\$ 168.21
C300438	Simon Thivierge & Fils	\$65 716.34
C300439	Imprimerie CCL	\$ 2 240.76
C300440	Henri Jean & Fils	\$ 82.74
C300441	UAP La Malbaie	\$ 162.75
C300442	Équipement GMM Inc.	\$ 143.21
C300443	Agrivoix coopérative agricole	\$ 88.96
C300444	Lavoie Martial	\$ 647.02
C300445	Services Sanitaires Charlevoix inc.	\$ 2 841.06
C300446	Communication Charlevoix	\$ 661.51
C300447	Garage Guy Gauthier	\$ 214.68
C300448	Bernard Lajoie Enr.	\$ 172.54
C300449	Boudreault Daniel	\$ 622.05
C300450	La Capitale Gestion financière	\$ 382.45
C300451	Performance Ford Mercury	\$ 116.54
C300452	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 3 060.42
C300453	Services Info-Com	\$ 1 128.34
C300454	Librairie Écono La Malbaie	\$ 59.95
C300455	Alarmes et extincteurs Charlevoix	\$ 372.39
C300456	Bell Mobilité	\$ 53.06
C300457	Godin Jonathan	\$ 15.00
C300458	Hydro-Québec	\$ 563.33
C300459	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 410.64
C300460	Bodycote Technitrol	\$ 85.41
C300461	Simon Thivierge & Fils	\$ 255.36
C300462	Assurance vie Desjardins/Laurentienne	\$ 790.67
C300463	S.I.S.A.L.	\$ 345.08
C300464	Béton Dallaire Ltée.	\$ 255.02
C300465	Fédération québécoise des municipalités	\$ 105.82
C300466	Marché Gravel I.G.A.	\$ 35.00

**2003-11-08 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DES HAUTES-GORGES POUR L'EMPRUNT DE 140,000.00\$.**

Il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Aimé-des-Lacs accepte l'offre de la Caisse Desjardins des Hautes-Gorges pour son emprunt de 140 000.00\$ par **billets** en vertu du règlement numéro 228 au prix de cent échéant en série de 5 ans comme suit :

4500\$	4.86000%	19 nov. 2004
4600\$	4.86000%	19 nov. 2005
4900\$	4.86000%	19 nov. 2006
5100\$	4.86000%	19 nov. 2007
120900\$	4.86000%	19 nov. 2008

**QUE** les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**2003-11-09 EMPRUNT DU 140000.00\$ PAR BILLETS.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Aimé-des-Lacs se propose d'emprunter un montant de 140000.00\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro : 228;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de **billets** au lieu d'obligations;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis;

Il est proposé par Monsieur René Boiteau, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les **billets** seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les **billets** seront datés du : **19 novembre 2003**;

**QUE** les **billets** porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

**QUE** les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	4500\$
2.	4600\$
3.	4900\$
4.	5100\$
5.	5300\$
5.	115600\$ (à renouveler 120900\$)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 19 novembre 2003), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 228 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

#### **2003-11-10 PROCURATION BANCAIRE POUR SIGNATURE.**

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur René Boiteau et résolu unanimement que le maire Monsieur Daniel Boudreault, la conseillère Madame Karine Lavoie, la secrétaire-trésorière Madame Suzanne Gaudreault et/ou la secrétaire-trésorière adjointe Madame Nathalie Gagnon soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou secrétaire-trésorière adjointe exercera seul (e) les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du (de la ) secrétaire-trésorier ou son adjoint.

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a procédé au dépôt de la liste des comptes à recevoir lors de la présente séance.

#### **AVIS DE MOTION.**

Le conseiller Monsieur Clément Tremblay donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant la tarification de l'aqueduc et de l'égout. Une copie de ce Règlement fut remise séance tenante, à chacun des membre du Conseil présent et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

#### **2003-11-11 MANDAT POUR SIÉGER AU COMITÉ DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.**

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le conseiller Monsieur Gilles Gaudreault est mandaté, pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, à siéger au comité du schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **2003-11-12 AUTORISATION POUR LE CONCASSAGE DE L'ASPHALTE RAMASSÉ.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de monsieur René Boiteau et résolu unanimement que les membres du Conseil acceptent l'estimé reçu des Entreprises de concassage Roger Audet & Fils pour le concassage de l'asphalte ramassé et ce, au prix de \$2.60 la tonne.

#### **2003-11-13 CREUSAGE DE FOSSÉ AU CHEMIN DU LAC PIED-DES-MONTS.**

Il est proposé par Monsieur René Boiteau, appuyé par Madame Karine Lavoie et résolu unanimement de faire exécuter les travaux de creusage de fossé au chemin du lac Pied-des-Monts sur une longueur d'environ 100 mètres et ce, par Monsieur Martial Lavoie.

#### **2003-11-14 FORMATION PAR CAMPAGNONNAGE (PROFIL P6A ET P6B).**

**CONSIDÉRANT** l'obligation des municipalités à former le personnel affecté au réseau d'alimentation en eau potable;



**2003-11-16 ACHAT DE BILLETS CORPORATIFS DU MONT GRANDS-FONDS.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, achètent un forfait de 10 billets de ski de fond et ce, au montant de 100.00\$.

**2003-11-17 DON À L'ASSOCIATION DE HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC..**

Sur proposition de Monsieur Clément Tremblay, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 25.00\$ à l'Association des handicapés de Charlevoix inc..

**2003-11-18 DON AUX BÉNÉVOLES LES MARGUERITES DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE LA MALBAIE.**

Sur proposition de Madame Karine Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de \$25.00 aux bénévoles Les Marguerites du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie.

**2003-11-19 DON À L'ASSOCIATION DES SANS-EMPLOI DE CHARLEVOIX.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Clément Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 25.00\$ à l'Association des sans-emploi de Charlevoix.

**2003-11-20 DON À L'ASSOCIATION LOISIR CHASSE & PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 25.00\$ à l'Association Loisir Chasse & Pêche du territoire libre du secteur Pied-des-Monts.

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont dûment complété et remis le formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires.

**DIVERS :**

Monsieur le maire donne des informations concernant le cueillette sélective.

**2003-11-21 NOMINATION DU PRO-MAIRE.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu unanimement que la conseillère Madame Karine Lavoie est nommée pro-maire du Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

## **2003-11-22 FORMATION POUR LES ÉLUS.**

Sur proposition de Monsieur René Boiteau, appuyé de Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil s'inscrivent à la formation donnée par la Fédération des municipalités du Québec, au coût de 400.00\$ par module avec un minimum de 6 participants. L'inscription est pour 2 modules et chaque module est d'une journée soit le samedi. Les dates pour le 1<sup>er</sup> module « Concepts de base d'une municipalité » sont : 31 janvier 2004 et 7 février 2004, celles pour le 2<sup>ième</sup> module « Pouvoirs et services de la municipalité » sont les 28 février 2004 et 6 mars 2003.

## **2003-11-23 ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION OPTIMALE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST.**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destinés à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie à un recensement et une évaluation des risques, des moyens, des mesures et des ressources et que par la suite elle a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, donnent leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions en faisant, notamment, mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de protection optimale (document de consultation auprès du conseil des maires et des conseils municipaux) préparé en date du 28 octobre 2003;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Madame Karine Lavoie et résolu unanimement:

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs adopte par la présente, les objectifs de protection optimale présentés dans le document ayant pour titre : « Rapport de protection optimale », constituant l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 15 de la Loi sur la Sécurité publique; les commentaires à propos de chacun des objectifs peuvent être consignés dans le document « Avis de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs concernant les objectifs de protection optimale »

**QUE** le conseil de la Municipalité de St-Aimé-des-Lacs demande au ministère de la Sécurité publique de prévoir un programme d'aide financière afin de supporter les investissements prévus dans la mise en œuvre des actions planifiées dans le cadre du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

**QUE** ce document reproduit aux présentes soit transmis au Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la loi.

**2003-11-24 MOTION DE FÉLICITATION POUR LES TRAVAUX CONCERNANT L'ÉGOUT PLUVIAL EFFECTUÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a effectué des travaux pour l'installation de l'égout pluvial sur la rue Principale;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont duré toute l'été 2003;

**ATTENDU QUE** pour ces travaux, il y a eu plusieurs rencontres de travail;

**ATTENDU QUE** les employés du ministère des Transports ont toujours été disponible pour répondre aux besoins de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ceux qui s'occupaient de la sécurité routière ont été très vigilants et ce, pendant toute la période des travaux;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués sont une réussite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Karine Lavoie, appuyé par Monsieur René Boiteau et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, félicitent le ministère des Transports pour tous les travaux exécutés concernant la pose de l'égout pluvial.

C.C. : M. Rosaire Bertrand, député

**2003-11-25 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Clément Tremblay et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 20h20.

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**